

Isabelle RIHOUAY-JAFFRE

Locoyarn, 56700 HENNEBONT

rihouay.jaffre@orange.fr

Membre de Eau et Rivières de Bretagne

Membre du Conseil Territorial de Santé de Lorient-Quimperlé

Membre du Copil du Diagnostic Local en Santé Environnement de Lorient Agglomération

Monsieur le Préfet du Morbihan

Direction départementale des territoires et de la mer SENB :GPE

Hennebont, le 16 avril 2019

Réf dossier : Ferme d'Olivia JEGOUZO

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de trouver ci-après mes observations concernant le dossier de la ferme de Madame Olivia Jégouzo.

Projet d'augmentation d'un élevage de veau de boucherie de 182 à 630 places dans le village de Kerboharne en Bubry

C'est une exploitation qui compte déjà un élevage de vache laitière de 70 têtes, un élevage de génisse de 50 têtes.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment pour 448 places qui a fait l'objet d'une demande de permis de construire le 14 janvier 2019.

Il s'agit de créer un nouvel élevage de 630 veaux destinés à la boucherie, vendus au bout de 160 jours (< 6 mois). Les veaux sont élevés avec du lait reconstitué et de l'aliment.

L'exploitation est une reprise depuis le 13 juin 2017. L'exploitante y travaille depuis le 1^{er} janvier 2017 et projette d'y travailler avec son mari.

1. Le projet financier étudié par le cabinet d'expertise comptable, ICOOPA:

Le coût du projet est de 780 000€ financé par 735 200€ d'emprunt sur 15 ans et par 44 800 € d'aide de Bretagne Viande (abattoir et grossiste de Quimper). Cette aide nécessitera d'entretenir de bons

rapports pendant plusieurs années, un taux de confiance élevé et d'éviter toute surprise quant aux prix pratiqués par l'entreprise qui achète la viande de boucherie.

Le budget prévisionnel fait état d'une marge brute de 89 600€ par an, un excédent brut d'exploitation de 73 600€ avec une marge de sécurité de 17 600€.

Le résultat prévisionnel fait état de charges de structures totales de 78 500€ en moyenne par an avec un résultat brut prévisionnel en moyenne de 11 100€ par an, moins les charges sociales de l'exploitant. **Le résultat net prévisionnel diminue chaque année de 8850 € en 2020 vers 7 838 € en 2025.**

Les charges par rapport aux produits sont de 93% en moyenne.

Le revenu de l'exploitant tiré de cette activité serait donc de **735 € par mois en 2020 à 653 € en 2025, ce qui est vraiment très faible au regard de l'investissement financier et humain demandé.** Aujourd'hui, il est connu que bon nombre d'agriculteurs souffrent d'un manque de reconnaissance de leur travail, d'un manque de rentabilité, ils n'arrivent plus à tirer profit de leur investissement pourtant si important. Nombreux d'entre eux sont au bord de l'épuisement, le taux de suicide est élevé, la santé des agriculteurs et éleveurs est dégradée.

2. Les risques sanitaires :

Dans la déclaration les risques sanitaires sont minimisés avec toutefois admis une pollution de l'eau, de possibles maladies liées aux bovins et des émissions d'ammoniac. Pourtant, dans le cadre : existe-t-il des rejets dans l'air ? Il est noté NON.

Il est connu aujourd'hui les risques sanitaires suivants :

- Pollution atmosphérique due aux émanations de gaz ammoniac, méthane, épandage de pesticides en préparation des sols.
- Pollution de l'eau par infiltration dans les sols, des déchets organiques, fumiers et lisiers, contenant du nitrate, des produits phytosanitaires et pesticides, des antibiotiques utilisés dans les élevages intensifs.

Tous ces produits ont des effets biocides, sont des perturbateurs endocriniens pour les organismes vivants, faune, flore et population humaine.

3. Le stockage du fumier et du lisier

Le stockage dans des fosses découvertes ne peut pas être considéré comme sans conséquence en termes d'odeur et de nuisance pour la population environnante. Les gaz de fermentation des fosses à lisier sont toxiques. Le sulfure d'hydrogène peut provoquer des intoxications graves et des accidents mortels. L'ammoniac, le méthane et le gaz carbonique sont des gaz de fermentation du fumier et du lisier.

4. Les épandages :

Il y a une zone Natura 2000 sur le secteur de l'étude, FR 5300026, rivière du Scorff. Les parcelles lots 3 et 4 sont en bordure de la zone. L'étude considère que l'impact des pratiques culturales sera sans incidence sur les parcelles du fait du maillage bocager présent pour protéger les cours d'eau.

Il est considéré qu'il n'y aura pas de changement entre l'avant et l'après-projet puisque « ces parcelles étaient en culture bien avant le zonage Natura 2000 ».

Cette observation ne peut pas être considérée comme acceptable. Même s'il n'y a pas de changement de destination de ces parcelles, le nouveau projet doit prendre en compte les normes actuelles d'épandage et considérer avec une grande attention les impacts sur le milieu aquatique et les risques portés à la biodiversité.

5. Les besoins en eau du projet d'installation :

En avant-projet : 3470 m³ /an

Dans l'après-projet : 8077 m³ /an soit 2,3 fois plus

L'eau sera fournie essentiellement par forage installé à plus de 100 m des bâtiments. En cas de sécheresse majeure ou problème de pompage, l'eau proviendra du réseau public.

A-t-on une notion de la quantité de l'eau contenue dans le sol, quantité potentiellement utilisable et sur combien de temps ? L'eau est un bien commun, prélevée ici pour un usage privé. Même si le forage est toléré, l'appropriation de l'eau est faite sur une nappe phréatique superficielle qui n'est pas évaluée.

Or, on projette une augmentation des températures et une raréfaction de l'eau dans les années à venir, la sécheresse est d'autant plus grave en Bretagne, que le réseau hydrique est superficiel et nécessite un réapprovisionnement permanent par des pluies régulières.

Le réseau public sera lui-même impacté par les prévisions de réduction des quantités d'eau disponibles. La Bretagne fait face à une augmentation de sa population régulière.

La commission d'enquête du Scot du Pays de Lorient note « Les besoins en eau sont susceptibles d'entrer à court terme en tension. Le DOO est heureusement prescriptif en ce qui concerne la protection des captages et les abords des cours d'eau. De même il conditionne de façon ferme l'ouverture à l'urbanisation dans les PLUs à la vérification de l'adéquation entre objectifs de développement et besoins en eau. L'économie de la ressource passe aussi par la prescription pour les réseaux d'un rendement minimal de 75% en zone rurale et de 85% en zone urbaine. Cet objectif paraît faible pour une ressource aussi précieuse que l'eau, d'autant que la sobriété est encouragée en matière de consommation dans l'habitat ».

Continuer de prévoir des prélèvements sur la ressource en eau de façon excessive n'est pas raisonnable et hypothèque sur le devenir des populations qui en dépendent.

6. Les bruits

Le transport par camion des aliments et du bétail ne sera pas non plus sans conséquence sur la tranquillité des riverains. Le village compte au moins huit familles d'après les pages jaunes.

En conclusion, les élevages intensifs tels que l'élevage de Kerboharne à Bubry, projet de 630 veaux de boucherie, ne s'inscrivent pas aujourd'hui dans la démarche de réduction de l'exposition de la population à des facteurs de risques générés par les élevages intensifs décrits par le Diagnostic Local santé Environnement (DLSE) de Lorient agglomération publié le 9 mai 2017 et les Assises de la Transition Alimentaire, Agricole et de la Pêche de Lorient du 14 avril 2018 (voir extraits en annexe), comme de la réduction de la consommation de viande telle que prônée par les recommandations en santé (Charte de l'alimentation saine) et pour une diminution des risques liés au réchauffement climatique. Celui-ci est devenu inéluctable et gravissime tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Le projet proposé aujourd'hui va à l'encontre de tous les engagements pris par les collectivités qui s'inscrivent dans une démarche vertueuse de réduction des risques à effets de serre telle que la surexploitation des sols, l'utilisation des pesticides de synthèse, l'émission des gaz, l'hyper-concentration des animaux d'élevage.

Il est urgent de reconsidérer avec sérieux la nécessité de développer de tels élevages, gros pourvoyeurs de dégradation de l'environnement. La Bretagne souffre d'une surproduction d'agriculture intensive et doit se reconcentrer vers une agriculture et des élevages à une échelle plus raisonnable et moins dévoreuse d'énergie, moins polluante. Elle doit s'élever vers un label agricole de haut niveau, vers le biologique. C'est ce que demande de plus en plus la population et c'est ce dont dépend notre survie. Ceci pour parler du point de vue collectif.

Mais il est tout aussi important de ne pas pousser les éleveurs dans des projets incommensurables qui les engagent sur un long terme dont ils n'ont aucune visibilité honnête. Ils sont bien seuls à investir et supporter la charge du projet alors qu'ils sont attendus par un nombre impressionnant de marchands du temple qui en tire bien plus de profit qu'eux. Ils sont souvent les premières victimes des nuisances occasionnées par leur activité dont ils ne maîtrisent pas les conséquences sur leur santé en particulier, leur vie familiale et sociale.

Avec mes remerciements pour votre attention à l'égard de ces remarques, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations respectueuses.

Isabelle Rihouay-Jaffré

Documents complémentaires :

- **Diagnostic Local en Santé Environnement de Lorient Agglomération, 2017**
Pages 51 à 57

- **Charte de l'agriculture et de l'alimentation 2018.**
Suite à une concertation avec les collectivités et les acteurs socio-économiques, une charte de l'agriculture et de l'alimentation a été approuvée à l'unanimité par les conseils communautaires de Lorient Agglomération et de Blavet-BelleVue-Océan, ainsi que par la Chambre d'agriculture du Morbihan. Cette charte présente quatre défis : préserver et valoriser les ressources de l'agriculture et l'emploi, co-construire un projet alimentaire

territorial durable et partagé, cultiver la qualité territoriale du pays de Lorient et favoriser la transition, agir pour une mise en œuvre concertée et volontariste de ladite charte.

© Le Télégramme <https://www.letelegramme.fr/morbihan/bubry/>

- **Extrait de la lettre LIFE Air et Agriculture** de DUH avec le Bureau Européen de l'Environnement (BEE), France Nature Environnement (FNE) et la Fondation Lac Constance (LCF) :

« Les émissions d'ammoniac (NH₃) et méthane (CH₄) ont des effets négatifs sur la santé humaine, le climat et les écosystèmes. Le méthane a un potentiel de réchauffement global (GWP) qui est environ 28 fois plus haut que CO₂ (Rapport 5 de l'IPPC). De plus, il s'agit d'un précurseur dans la formation d'ozone (O₃) qui endommage les récoltes et peut contribuer donc indirectement au changement climatique. L'ozone peut causer l'inflammation de l'appareil respiratoire, de l'asthme, la baisse des fonctions du poumon et l'affaiblissement de performance physique. En 2014, l'ozone au niveau du sol était responsable de 2 220 décès prématurés en Allemagne et 1 630 en France (EEA Air Quality Report 2017). L'ammoniac réagit rapidement avec d'autres polluants atmosphériques pour former des particules de sulfate d'ammonium et de nitrate, ces derniers contribuent au bilan des particules totales (PM_{2.5}). Les particules fines peuvent mener à des maladies cardiovasculaires et pulmonaires, à des crises cardiaques, de l'arythmie cardiaque ou encore le cancer. Elles impactent le système nerveux central et les organes reproducteurs. En France on estime à 48 000 décès prématurés en raison de l'exposition aux particules fines. Finalement, l'ammoniac agricole contribue de façon significative à la présence d'azote atmosphérique dans les écosystèmes naturels ce qui contribue à l'eutrophisation, l'acidification puis par conséquent à la perte de la diversité. Déjà 63 % d'écosystèmes européens et 73 % des sites NATURA 2000 sont affectés par la pollution de l'air, qui inclut aussi les particules et l'ozone. Cela mène à la disparition de paysages pauvres en nutriments et endommage certaines récoltes. En Europe, l'agriculture est responsable de plus de 50 % des émissions de méthane et de 90 % des émissions d'ammoniac. Les sources les plus importantes sont **les émissions directes des processus digestifs du bétail et des moutons, le fumier du bétail, les engrais basés sur l'urée synthétiques et les processus de décomposition des éléments organique et, dans une moindre mesure, la combustion des résidus de récolte.** Par conséquent, les émissions principalement issues de la production industrielle de viande et de lait doivent être réduites. Nous recommandons de prendre en considération conjointement les émissions d'ammoniac et de méthane puisqu'ils ont des sources communes. De plus, les mesures de réduction des émissions devraient toujours se concentrer à améliorer aussi bien la qualité de l'air que de la protection du climat pour éviter des effets unilatéraux indésirables.

L'agriculture étant une cause de perte de diversité, changement climatique et pollution de l'air, il s'agit d'une priorité thématique incluses dans le 7ème Programme d'Action environnementale de l'Union Européenne pour la période jusqu'en 2020 aussi bien que dans les Buts de développement Durables de l'ONU... »

- **Note du Dr JF DELEUME**, membre du PRSE de Bretagne au titre des associations environnementales FNE/Eau et Rivières de Bretagne :

« La prévalence de la consommation d'anti-asmatiques des enfants de 5 ans aux adultes de 44 ans en Bretagne est maximale en Centre Bretagne (Loudéac, Rostrenen, Carhaix) et en Nord Finistère (Brest , Morlaix) et minimale dans le bassin Rennais et en Ille et Vilaine en 2012 et 2014 selon l'ORS de BRETAGNE. Elle est superposable à la carte des rejets déclarés d'ammoniac (NH₃) des élevages

ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement). A noter que les élevages ICPE bretons concentrent 40% des élevages ICPE français émetteurs d'ammoniac, sur 5% du territoire national. Ces émissions sont synchronisées sur l'autorisation préfectorale d'épandage du 15 mars, comme en témoigne le monitoring des émissions européennes de NH₃ réalisé par l'institut Simon Laplace/CNES/CNRS en 2015. Les émissions françaises se concentrent en Bretagne, qui est la seule région française soumise à un tel nuage d'ammoniac à l'origine de particules fines PM₁₀ et PM_{2,5}, composées principalement de nitrates d'ammonium et de sulfates d'ammonium issues de la pollution à l'ammoniac de l'air. Le lien entre les particules fines issues de l'ammoniac agricole et les pathologies respiratoires est admis et quantifié comme le prouvent les travaux de PAULOT et JACOB - Université d'Harvard (USA) en 2015 ou P.XU et S.J.LUANAN (CHINE) en 2016. »

- **L'ANSM, Agence Nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (10/04/2019) :**

« Les quinolones et les fluoroquinolones sont des antibiotiques administrés par voie systémique ou par voie inhalée, utilisés pour traiter des infections bactériennes au cours desquelles le pronostic vital peut être engagé.

L'Agence européenne des médicaments (EMA) a réévalué ces antibiotiques, en raison du risque d'effets indésirables graves, durables (durant plusieurs mois ou années), invalidants et potentiellement irréversibles, affectant principalement le système musculo-squelettique et le système nerveux.

A la suite de cette réévaluation, le comité de pharmacovigilance européen (PRAC) a jugé que le rapport bénéfice/risque des quinolones est désormais défavorable. La spécialité Apurone (fluméquine), seule quinolone commercialisée en France sera donc retirée du marché.

Pour les fluoroquinolones, le PRAC recommande une restriction des indications afin que ces antibiotiques soient réservés aux infections pour lesquelles l'utilisation d'un antibiotique est indispensable et où d'autres antibiotiques ne peuvent pas être utilisés.

Ainsi, les médicaments à base de **fluoroquinolones ne doivent pas être prescrits** »

- **Les antibiotiques dans les élevages bovins :**

« En santé animale comme humaine, le développement de résistances aux antibiotiques fait poindre le risque de se trouver dans une impasse thérapeutique vis-à-vis de certaines infections bactériennes. En France, un plan de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire (EcoAntibio) a été mis en place par le Ministère de l'agriculture dès 2012. Courant décembre 2018, les Rencontres Recherches Ruminants ont été, pour Christian Ducrot, chef de département adjoint "Santé animale" de l'Inra et ses collègues de l'Institut de l'élevage - Idèle, l'occasion de faire le point sur l'évolution de l'usage des antibiotiques en filière bovine. « Au fil des ans, l'usage des antibiotiques a diminué en France. Entre 2011 et 2017, cette réduction a été de 23 %, concernant notamment des antibiotiques particulièrement importants en santé humaine (p. ex. céphalosporines de dernières générations, **fluoroquinolones**...). Les raisons : un engagement national à réduire les risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire, un large éventail d'actions convergentes - de la prévention de l'apparition des maladies à l'utilisation de médicaments alternatifs aux antibiotiques en passant par un usage plus raisonné de ces derniers – et un appui au changement de pratiques... »

- **Extraits des actes des Assises de la Transition Régionale Alimentaire, Agricole et de la Pêche (fac de sciences de Lorient, 14 04 2018) : pages 14, 15, 16**

> médicaments vétérinaires et bactéries multirésistantes aux antibiotiques.

Les conditions concentrationnaires des élevages hors sol fragilisent les animaux, alors qu'il leur faut satisfaire aux exigences de la rentabilité ; ce qui amène à compléter leur ration alimentaire par des « aliments-médicaments », au premier rang desquels les antibiotiques, utilisés à titre prophylactique anti-infectieux, mais aussi durant des années comme activateurs de croissance – faisant l'objet d'une interdiction depuis 2006, mais contournée semble-t-il avec le prétexte de la prophylaxie.

Les conséquences des traces d'antibiotiques dans les chaînes alimentaires ont déjà été évoquées : réactions allergiques, émergence de nouvelles maladies infectieuses, acquisition par les bactéries pathogènes de résistances multiples aux antibiotiques aboutissant à des impasses thérapeutiques. Ce dernier phénomène est responsable de 12 500 morts/an en France et mobilise les autorités sanitaires depuis des années, aussi bien dans le domaine de la médecine humaine que vétérinaire, avec des campagnes de sensibilisation et des « plans », notamment le plan national EcoAntibio 2012-2017 dont l'objectif est de réduire de 25% les prescriptions d'antibiotiques vétérinaires en 5 ans – particulièrement pour les fluoroquinolones et les céphalosporines de 3^e et 4^e générations – et de développer les alternatives (huiles essentielles ; homéopathie) ... et pourquoi pas de meilleures conditions d'élevages, respectant la physiologie des animaux, dont les effets prophylactiques ont été prouvés par le CNEVA (Centre national d'études vétérinaires et alimentaires) de Ploufragan !

La consommation d'antibiotiques à usage vétérinaire en France est ainsi passée, selon le plan EcoAntibio, de 1 200 tonnes à 800 tonnes dont 400 tonnes pour les élevages bretons (soit la quantité d'antibiotiques utilisés en médecine humaine ...)

> la production de gaz à effet de serre (GES) :

En Bretagne, l'agriculture est aussi très productive en GES dont plus de 45% sont d'origine agricole (ADEME), ce qui confirme les constats et les mesures qui en découlent, établis précédemment, selon lesquels le contenu de l'assiette est responsable de plus d'un tiers des GES.

Constat et mesures renforcés par ce qui suit.

> La pollution de l'air par les excédents d'azote :

L'agriculture est très majoritairement responsable des excédents d'azote dans l'eau sous forme de nitrates et dans l'air sous forme d'ammoniac. Cette pollution azotée est à 75 % d'origine organique provenant de l'épandage des lisiers des élevages et 22 % d'origine minérale provenant des engrais chimiques des cultures (les 3% restants sont dus à l'industrie et aux transports). Sur 6% de la SAU française, la Bretagne produit respectivement 56%, 42% et 25% des productions porcine, aviaire et bovine !

La pollution de l'air a été très sous-estimée, voire passée sous silence, alors que là aussi les conséquences pour l'environnement, la biodiversité et la santé humaine sont très préoccupantes.

Les répercussions toxiques irritantes pour les voies respiratoires des professionnels exposés aux dégagements de NH₃ étaient certes reconnues mais marginalisées ; de même pour les conséquences de l'acidification de l'air et des milieux aquatiques par le phénomène des pluies acides (l'ammoniac réagit avec l'humidité de l'air pour former de l'ammonium NH₄)

Par contre, il devient urgent de réduire drastiquement ces émissions d'ammoniac lorsque l'on sait qu'elles jouent un rôle important dans la pollution de l'air par les particules fines et que celle-ci est responsable de morts prématurées (par détresses respiratoires et cardio-vasculaires) : près de 50 000 par an en France – dont 3 à 5000 en Bretagne – et l'OMS en annonce 7 millions par an dans le monde, avec 90% de la population exposés à cette pollution. Cet ammoniac d'origine agricole, en se combinant avec d'autres polluants atmosphériques (interactions avec des oxydes de soufre et d'azote ...), participe fortement (dans une proportion de 30 à 40%) à la formation de ces particules fines (PM 10) et ultra-fines (PM 2,5) très pénétrantes.

Des cartes d'émissions d'ammoniac révèlent une réalité spectaculaire et préoccupante : les teneurs en ammoniac dans l'atmosphère sont en forte hausse et, selon les périodes de l'année, responsables des pics de pollution de l'air par les particules fines déclenchant des alertes sanitaires, même à distance des foyers agricoles. Ce phénomène est général ; plusieurs sites sont consultables (de l'ADEME, de la fédération ATMO France, d'Air Breizh, Airparif, Climaction, Natura, Sciences et Avenir ...) reproduisant ces constats – régionaux, européens et mondiaux – qui proviennent de plusieurs organismes scientifiques et techniques (le CITEPA : Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique ; le SIRTIA : Site instrumental de recherche par télédétection atmosphérique ; la NASA qui dresse des cartographies mondiales).

En France, l'impact de l'agriculture sur la qualité de l'air est maximum au début du printemps et de l'été, la Bretagne et le grand-ouest étant en première ligne. Les bilans dressés à l'aide des cartes de la NASA confirment que la santé de l'homme reflète la santé de la Terre (et inversement ...) : on retrouve ici le constat dressé précédemment en Chine pour les relations entre la santé et le comportement alimentaire. Entre 2002 et 2016, les teneurs atmosphériques en ammoniac ont fortement augmenté dans toute la partie est et sud-est de la Chine (ainsi que dans le nord de l'Inde et le sud-est asiatique), directement corrélées aux grandes régions agricoles, les plus émettrices étant celles de l'agriculture intensive et des fortes productions d'élevages, corrélées aussi avec un boom économique et la progression du niveau de vie s'accompagnant d'une plus grande consommation de viande.

« La France, avec 708 000 tonnes émises dans l'atmosphère, était en 2014 le premier émetteur d'ammoniac de l'Union européenne Produit à hauteur de 97% par l'agriculture, faisant de ce secteur le levier principal pour la réduction des émissions de NH₃ en France » (ADEME ; 27 02 2018).

On retrouve là aussi l'importance de mettre en œuvre une transition alimentaire et agricole : d'une part en termes de « plan protéines » pour réduire ces excédents provenant des élevages intensifs et redévelopper un système herbager et de production de légumineuses, à la fois puits de carbone et producteur de protéines végétales sans excédants d'ammoniac dans l'air ; d'autre part en termes d'alimentation équilibrée de type méditerranéenne, bio et locale, avec peu de produits transformés (rappels des données de l'enquête SUVIMAX sur le médiocre statut nutritionnel de l'alimentation conventionnelle et des données de la classification NOVA des aliments selon leur degré de transformation facilitant les maladies de surcharge et le cancer).

- PRSE BRETAGNE - 2017-2022 - OBJECTIF N°5, Action-Cadre 5-C :

Réduire les expositions aux particules nocives (pesticides, ammoniac, brûlage de déchets, chauffage au bois, transport).

Il s'agit de réduire les émissions issues des déplacements et du secteur des transports (véhicules et transport de marchandises) mais aussi de prendre en compte toutes les autres sources de particules, les poussières (dont les pesticides) et les pollens allergisants, ainsi que l'ammoniac dans l'air lié à l'activité agricole. En outre, l'amélioration de la qualité de l'air implique des choix d'aménagements qui permettent de :• réduire les polluants (air, eau, sol,

gaz à effet de serre...) et autres agents délétères (composés chimiques des matériaux de constructions,...). Ces choix doivent se faire dans une perspective de réduction à la source mais également de réduction de l'exposition des populations. • corriger les inégalités de santé entre les différents groupes socio-économiques et les personnes vulnérables, en termes d'accès à un cadre de vie de qualité et d'exposition aux polluants et nuisances. Enfin, la population et les professionnels doivent être incités à adopter par précaution une attitude de prudence vis-à-vis de tout produit chimique, voire de modifier les habitudes de consommation (substitution par des produits naturels), en lien avec le Plan Régional Santé Travail et le Plan Ecophyto. Le consommateur a lui aussi un rôle important à jouer.